



**LIGUE MÉDITERRANÉENNE DE BILLARD**

**CODE SPORTIF RÉGIONAL  
BLACKBALL**

**BLACKBALL**



**SAISON 2026-2027**

*Document établi en application du Code sportif fédéral Blackball – Saison 2026-2027*

## Avant-propos

Ce code sportif régional décrit l'organisation des compétitions de Blackball propres à la Ligue Méditerranéenne de Billard (LMB), en complément et en cohérence avec le Code sportif fédéral Blackball (FFB), dont il ne peut déroger aux dispositions d'ordre national (qualifications aux finales de France, quotas, dates de recensement [CUESCORE](#), etc.).

**Convention de mise en forme :** les passages surlignés en jaune correspondent aux dispositions nouvelles ou modifiées afin de mettre le présent document en conformité avec le Code sportif fédéral 2026-2027.

# Table des matières

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| Avant-propos.....                                                     | 2  |
| Table des matières.....                                               | 3  |
| Chapitre 1 — Généralités .....                                        | 5  |
| Article 1.1 — Règles du jeu.....                                      | 5  |
| Article 1.2 — Tenue sportive .....                                    | 5  |
| Article 1.3 — Respect des règlements .....                            | 5  |
| Article 1.4 — Catégories individuelles régionales.....                | 5  |
| Article 1.5 — Compétitions par équipes régionales.....                | 5  |
| Chapitre 2 — Les compétitions régionales.....                         | 6  |
| Article 2.1 — Organisation générale.....                              | 6  |
| Article 2.2 — Conditions de participation .....                       | 6  |
| Article 2.3 — Procédure d'engagement .....                            | 6  |
| Article 2.3.1 Modalités d'inscription.....                            | 6  |
| Article 2.3.2 — Compétitions par équipes .....                        | 6  |
| Article 2.4 — Championnat régional individuel.....                    | 7  |
| Article 2.4.1 Les compétitions individuelles .....                    | 7  |
| Article 2.4.2 Formules de jeu .....                                   | 7  |
| Article 2.4.3 Tirage au sort .....                                    | 7  |
| Article 2.4.4 Déroulement de jeu .....                                | 8  |
| Article 2.4.5 Fin du temps réglementaire mixte et spécifique .....    | 8  |
| Article 2.4.6 Planning théorique .....                                | 8  |
| Article 2.4.7 Attribution des points.....                             | 8  |
| Article 2.4.8 Classement Régional .....                               | 8  |
| Article 2.4.9 Départage .....                                         | 8  |
| Article 2.4.10 Attribution du titre .....                             | 9  |
| Article 2.4.11 Qualifications finale de Division Mixte Régionale..... | 9  |
| Article 2.5 — Championnat régional par équipes.....                   | 9  |
| Article 2.5.1 La catégorie.....                                       | 9  |
| Article 2.5.2 Les divisions.....                                      | 10 |
| Article 2.5.3 Définition d'un match.....                              | 10 |
| Article 2.5.4 Composition des équipes.....                            | 10 |
| Article 2.5.5 Joueur remplaçant.....                                  | 10 |
| Article 2.5.6 Joueur isolé.....                                       | 11 |
| Article 2.5.7 Appartenance de l'équipe .....                          | 11 |
| Article 2.5.8 Noms des équipes.....                                   | 12 |
| Chapitre 3 — Les officiels de la ligue .....                          | 12 |
| Article 3.1 — Le responsable sportif de ligue.....                    | 12 |

|                                                                                      |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Article 3.2 — Le directeur de jeu régional</i> .....                              | 12        |
| <i>Article 3.3 — L'arbitrage régional</i> .....                                      | 12        |
| <b>Chapitre 4 — Forfaits, pénalités et sanctions (compétitions régionales)</b> ..... | <b>13</b> |
| <i>Article 4.1 — Compétitions individuelles</i> .....                                | 13        |
| <i>Article 4.2 — Compétitions par équipes</i> .....                                  | 14        |
| <i>Article 4.3 — Joueur ou équipe en retard</i> .....                                | 14        |
| <i>Article 4.4 — Comportement des joueurs</i> .....                                  | 14        |
| <i>Article 4.5 — Comportement des équipes</i> .....                                  | 15        |
| <i>Article 4.6 — Sélections fédérales</i> .....                                      | 15        |
| <b>Chapitre 5 — Dispositions diverses</b> .....                                      | <b>15</b> |
| <i>Article 5.1 — Cas non prévus</i> .....                                            | 15        |
| <i>Article 5.2 — Entrée en vigueur</i> .....                                         | 15        |
| <b>ANNEXES</b> .....                                                                 | <b>16</b> |

## Chapitre 1 — Généralités

Le présent code sportif régional décrit les compétitions organisées par la Ligue Méditerranéenne de Billard dans la discipline Blackball : le championnat régional individuel, le championnat régional par équipes, et les épreuves éliminatoires régionales qualificatives aux compétitions nationales (finale des championnats de France, Coupe de France).

### Article 1.1 — Règles du jeu

Les règles du jeu applicables sont les Règles officielles Blackball de la FFB, disponibles sur le site fédéral (<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=32514>). La ligue n'a pas vocation à modifier les règles de jeu elles-mêmes.

### Article 1.2 — Tenue sportive

La tenue sportive réglementaire applicable en compétitions régionales LMB est celle définie par l'Annexe 2 du Code sportif fédéral (<https://www.ffbillard.com/pages/tenue-sportive-268.html>), directement reprise par la ligue sans dérogation.

Le responsable sportif de ligue ou son délégué (directeur de jeu régional) peut refuser la participation d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme, dans les mêmes conditions que celles prévues au niveau national.

### Article 1.3 — Respect des règlements

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

En cas d'infraction, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

### Article 1.4 — Catégories individuelles régionales

Conformément au cadre fédéral, les compétitions individuelles régionales de la LMB comportent :

- Les catégories spécifiques : Benjamins (U15), Juniors (U18), Espoirs (U23), Vétérans (+50 ans), Féminines ;
- La catégorie Mixte, ouverte à tous, avec ses divisions régionales internes (cf. [Article 2.4](#)).

### Article 1.5 — Compétitions par équipes régionales

Les compétitions par équipes de la ligue sont organisées en une seule catégorie mixte, en Divisions Régionales (DR), selon le nombre de niveaux fixé chaque saison par la Commission sportive de ligue.

**Composition des équipes : une équipe de Division Régionale est composée de 4 joueurs minimum et de 8 joueurs maximum, tous licenciés du même club (sauf joueur isolé).**

Le joueur remplaçant et le joueur isolé sont définis dans les mêmes conditions que celles du Code sportif fédéral ([Articles 2.5.5 et 2.5.6](#)), transposées au niveau régional : le remplaçant ne peut intégrer qu'une équipe de division strictement supérieure à la sienne.

**Précision nouvelle : en compétition individuelle, le joueur isolé concourt sous les couleurs de son club d'origine (et non celles du club d'accueil)**

## **Chapitre 2 — Les compétitions régionales**

### **Article 2.1 — Organisation générale**

Les compétitions régionales sont organisées sous la responsabilité du responsable sportif de la LMB, qui établit le calendrier, les lieux, et procède aux classements et mises à jour des différentes compétitions.

Le présent règlement doit être transmis par courriel au secrétariat fédéral avant la première compétition régionale et au plus tard le 31 octobre de la saison en cours (délai inchangé par rapport au national).

### **Article 2.2 — Conditions de participation**

Les joueurs individuels et les équipes peuvent participer aux épreuves régionales de la LMB, à l'exception :

- Des équipes engagées en Divisions Nationales 1 et 2, qui ne peuvent concourir dans les championnats régionaux ;
- Des équipes de DN3, sauf pour les épreuves qualificatives régionales de la Coupe de France par équipes, auxquelles elles participent obligatoirement.

### **Article 2.3 — Procédure d'engagement**

#### **Article 2.3.1 Modalités d'inscription**

Les inscriptions aux compétitions régionales individuels doivent être effectuées au plus tard le jeudi précédant la compétition à 23h00 sur le logiciel [CUESCORE](#) pour toutes les catégories. Passé ce délai, aucune inscription ne sera acceptée, sans dérogation possible.

#### **Article 2.3.2 — Compétitions par équipes**

Une équipe doit être déclarée à la FFB par sa ligue au moyen du bordereau fourni par le responsable Blackball dans un document Excel. Pour pouvoir participer au championnat régional

Le bordereau de déclaration d'équipe doit être renseigné, signé par le président du club et retourné sous le même format Excel avant le 30 septembre de l'année sportive en cours à [fabiennesimian@yahoo.fr](mailto:fabiennesimian@yahoo.fr)

Celui-ci certifie ainsi que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits de déclaration de l'équipe sont à jour.

Le montant de l'engagement de l'équipe est à faire parvenir dans les plus courts délais à la suite de la déclaration par virement bancaire à la ligue (RIB sur site de la ligue).

Pour la participation au championnat régional il n'y a pas d'inscription sur [CUESCORE](#) toutes les équipes déclarées sont automatiquement inscrites pour les compétitions de leur catégorie.

**Dates de recensement CUESCORE à retenir pour le calcul des quotas de qualification (dispositions fédérales, non modifiables par la ligue) :**

- 31 décembre de la saison en cours : effectifs pris en compte pour la finale du championnat de France par équipes de Division Régionale et pour la Coupe de France par équipes ;
- Aux alentours du mois de mai de la saison en cours : effectifs pris en compte pour les qualifications aux finales des championnats de France individuels.

La LMB doit donc caler son calendrier régional de qualifications individuelles de manière à disposer de résultats [CUESCORE](#) à jour à ces deux échéances.

## **Article 2.4 — Championnat régional individuel**

### *Article 2.4.1 Les compétitions individuelles*

Les compétitions individuelles comportent les catégories suivantes :

- Spécifiques :

Benjamin : moins de 15 ans (limitée à 32 joueurs)

Juniors : moins de 18 ans (limitée à 32 joueurs)

Espoirs : moins de 23 ans (limitée à 32 joueurs)

Vétérans : plus de 50 ans (limitée à 48 joueurs)

Féminine (limitée à 48 joueuses)

- Mixtes :

R1, R2 et R3 (limitée à 64 joueurs)

- Tournoi régional Mixte limité à 64 joueurs

### *Article 2.4.2 Formules de jeu*

En fonction du nombre d'inscrits, la formule de jeu peut être adaptée :

- Benjamins : en 2 manches gagnantes et finale en 3 gagnantes
- Juniors, Espoirs, Féminines, Vétérans et Mixtes : en 3 manches gagnantes en double KO puis élimination directe en 4 gagnantes à la sortie des pools.

### *Article 2.4.3 Tirage au sort*

Le tirage au sort est réalisé sur CUESCORE quelques jours avant la compétition.

#### Article 2.4.4 Déroulement de jeu

| Catégorie           | Effectif limite | Format des matchs                                                                                                   | Temps de jeu max                    |
|---------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Mixte               | 64 Joueurs      | 3 manches gagnantes en double KO, puis 4 manches gagnantes en élimination directe                                   | 0h50 (3 manches) / 1h10 (4 manches) |
| Benjamins           | 32 joueurs      | Poules — 2 manches gagnantes                                                                                        | 0h50 (2 manches)                    |
| Juniors             | 32 joueurs      | 3 manches gagnantes en double KO, puis 4 manches gagnantes en élimination directe (poules possibles selon effectif) | 0h50 (3 manches) / 1h10 (4 manches) |
| Espoirs             | 32 joueurs      | 3 manches gagnantes en double KO, puis 4 manches gagnantes en élimination directe                                   | 0h50 (3 manches) / 1h10 (4 manches) |
| Féminin et Vétérans | 48 joueurs      | 3 manches gagnantes en double KO, puis 4 manches gagnantes en élimination directe                                   | 0h50 (3 manches) / 1h10 (4 manches) |

Concernant la fin du temps de jeu réglementaire, se référer : [Art 2.4.5](#) Fin du temps réglementaire.

#### Article 2.4.5 Fin du temps réglementaire mixte et spécifique

Précisions concernant la fin du temps réglementaire en cours de partie (sonnerie du chrono), valable pour toutes les catégories :

S'il y a égalité de points lors du match en cours, vous devez finir la partie.

S'il y a un écart de points, le joueur mené au score (par 1 point d'écart) et qui a la main sur la partie, peut continuer à jouer tant qu'il ne perd pas la main sur la partie, jusqu'à finir sa table pour revenir à égalité au score. Alors une partie avec 9 billes sera effectuée pour départager les joueurs.

Cas de force majeure : un joueur peut demander une pause après acceptation d'un arbitre ou du directeur de jeu. Pendant un match, il est toutefois interdit de quitter la salle pour aller fumer, sous peine de perte de celui-ci.

Tout joueur en retard à la fin du temps imparti doit être signalé à un arbitre.

#### Article 2.4.6 Planning théorique

Consulter à chaque journée qualificative l'heure de convocation sur [CUESCORE](#).

#### Article 2.4.7 Attribution des points

Se reporter au classement sur [CUESCORE](#).

#### Article 2.4.8 Classement Régional

Dans toutes les catégories, le classement Régional est établi à l'issue de chaque journée qualificative. Il sera visible sur le site [CUESCORE](#).

#### Article 2.4.9 Départage

En cas d'égalité de points au classement, le départage s'effectue selon les règles suivantes :

- D'abord sur le "point goal-average" général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur sur tous ses matchs joués).
- Puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi dans la catégorie concernée – puis sur le second meilleur résultat.
- Et ainsi de suite jusqu'au départage.

#### Article 2.4.10 Attribution du titre

Le premier de chaque classement de fin de saison à l'issue des compétitions individuelles est déclaré(e) :

"Champion(e) de Ligue Méditerranéenne Mixte de Billard Blackball"

"Champion(e) de Ligue Méditerranéenne Vétérans de Billard Blackball"

"Championne de Ligue Méditerranéenne Féminine de Billard Blackball"

"Champion(e) de Ligue Méditerranéenne Espoir U23 de Billard Blackball"

"Champion(e) de Ligue Méditerranéenne Junior U18 de Billard Blackball"

"Champion(e) de Ligue Méditerranéenne Benjamin(e) U15 de Billard Blackball"

#### Article 2.4.11 Qualifications finale de Division Mixte Régionale

Dans chaque ligue, le nombre de joueurs qualifiés aux finales des championnats de France est calculé aux proratas des compétiteurs au 31 décembre de la saison en cours. À cette fin, les ligues utilisent [CUESCORE](#).

Ce règlement doit permettre de qualifier les compétiteurs de la ligue vers les finales nationales suivantes, dans les proportions fixées autour du mois de mai par la FFB, ligue auxquelles cette dernière est tributaire.

Catégorie spécifique :

- Les qualifiés sont les premiers de la finale de Ligue. Les points de la finale sont doublés pour l'établissement du classement régional.

Catégorie Mixte Division Régionale :

- [Voir tableau annexe](#).

**Le joueur qui valide sa convocation à la finale des championnats de France s'engage à être présent dès le début de la compétition.**

**Si absence ou forfait à celle-ci, se référer au Code sportif national, Art : 3.5.03.05 - Forfaits - Pénalités - Sanction.**

## Article 2.5 — Championnat régional par équipes

### Article 2.5.1 La catégorie

Les compétitions par équipes sont organisées en une seule catégorie mixte. Il n'existe pas de compétitions par équipes spécifiques.

### Article 2.5.2 Les divisions

Les compétitions par équipes comportent plusieurs divisions :

Divisions Régionales R1 et R2. Le championnat se dispute en poule (pour un engagement de neuf à quatorze équipes de DR2 Il se dispute en système à double élimination (double KO). Au-delà de quatorze équipes engagées en DR2, une DR3 est créée et l'ensemble des équipes des divisions dispute la compétition en poule).

Les équipes de Divisions Régionales concourent dans les championnats régionaux. Elles ne peuvent pas concourir dans le circuit national mais peuvent participer aux éliminatoires régionaux de la Coupe de France.

### Article 2.5.3 Définition d'un match

Dans les épreuves par équipes, un match oppose deux équipes composées de quatre joueurs pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition. Pour les compétitions régionales, ils sont décrits dans le règlement inhérent à chaque ligue.

### Article 2.5.4 Composition des équipes

Une équipe est composée de quatre joueurs au minimum pour les divisions Régionales et de huit joueurs au maximum.

Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception le cas échéant du "joueur isolé" (voir [Art 2.5.6 Joueur isolé](#)).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes. En cas d'infraction, les matchs seront perdus pour les deux équipes.

Un joueur peut intégrer une équipe à tout moment de la saison, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Que l'équipe n'ait pas atteint son quota maximum de 8 joueurs
- Que le nouveau joueur n'ait participé à aucune compétition par équipes dans la saison.

Pour intégrer un nouveau joueur dans une équipe, le club doit informer :

Le responsable sportif de ligue pour les compétitions régionales à l'adresse suivante [fabiennesimian@yahoo.fr](mailto:fabiennesimian@yahoo.fr)

Lors de chaque match, au minimum deux joueurs inscrits sur le bordereau d'engagement de la saison doivent être présents sur chacune des sessions de la feuille de match.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

### Article 2.5.5 Joueur remplaçant

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club. Un joueur licencié au club, dès lors qu'il n'est inscrit dans aucune équipe, peut être désigné comme remplaçant.

Un joueur déjà inscrit dans une équipe peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club sous réserve du respect des conditions suivantes :

- L'équipe qu'il intègre soit de division supérieure.
- Son équipe d'origine présente au minimum 4 joueurs.

- Le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date / même événement ; en cas d'infraction, si le joueur joue dans 2 équipes différentes (l'équipe d'origine + l'équipe accueillant le remplaçant) les matchs des deux équipes seront déclarés perdus : 0-16.
- Le capitaine de l'équipe qui accueille le remplaçant doit prévenir le responsable sportif de ligue pour les compétitions régionales à l'adresse suivante [fabiennessimian@yahoo.fr](mailto:fabiennessimian@yahoo.fr) au minimum 72 heures avant le début de la compétition.

Une équipe peut faire appel à 2 joueurs remplaçants maximum par saison. Ces deux joueurs peuvent participer à plusieurs compétitions durant la saison (seulement si l'équipe présente moins de quatre joueurs).

#### *Article 2.5.6 Joueur isolé*

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit dans une compétition de Blackball. Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur ou le président du club qui souhaite l'intégrer doit en faire la demande auprès de la ligue.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club accueillant, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

En compétition individuelle, le joueur isolé concourt sous les couleurs de son club d'origine.

#### *Article 2.5.7 Appartenance de l'équipe*

Les équipes appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président.

Aucune équipe ne peut prétendre être transférée dans un autre club et conserver sa classification, sauf :

En cas de non-affiliation du club d'origine :

- Le président de ligue interdit au club quitté une affiliation après que la mutation a été acceptée (saison en cours).
- Le club de l'équipe accueillante en fait la demande à la ligue par un courrier de son président.
- Le président de ligue doit donner son accord.
- Trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club

Sur commun accord

- Du président de ligue.
- Des deux présidents des clubs concernés.
- Le club de l'équipe accueillante en fait la demande par un courrier de son président au club quitté et à la ligue.
- Trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club.

Dans les deux cas cités ci-dessus, la demande doit être formulée au plus tard le 30 juin de la saison en cours et effective pour la saison suivante.

### Article 2.5.8 Noms des équipes

Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de villes.

Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue. Exemple : Saint-Chamas DR1.

Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division. Exemple : Saint-Chamas 1 DR1 et Saint-Chamas 2 DR1.

Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans la même division, le nom de la ville est suivi des initiales du club puis de la division. Exemple : Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC DR1 et Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM DR1.

Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre. Exemples : Mulhouse Billard Club : Mulhouse MBC 1 DR1 et Mulhouse MBC 2 DR1 et Olympique de Mulhouse : Mulhouse OM 1 DR1 et Mulhouse OM 2 DR1.

Les 4 premières équipes de la finale du championnat de France par équipes de Division Régionale accèdent à la DN3 la saison suivante (contre 8 auparavant, la DN3 étant réduite à 16 équipes au niveau national) : ceci réduit mécaniquement les perspectives d'accession des équipes LMB au circuit national et doit être communiqué aux clubs

## Chapitre 3 — Les officiels de la ligue

### Article 3.1 — Le responsable sportif de ligue

Le responsable sportif de ligue a pour mission : de centraliser les informations et modifications transmises par la CNB et d'en informer les clubs ; de rédiger et transmettre le règlement sportif régional au secrétariat fédéral avant le 31 octobre ; d'établir le calendrier des compétitions ; d'établir les classements régionaux et leurs mises à jour ; de répondre aux demandes de la CNB ; d'assurer la liaison entre les clubs et la CNB.

### Article 3.2 — Le directeur de jeu régional

Un directeur de jeu est désigné pour chaque compétition régionale. Ses missions reprennent celles définies au niveau fédéral. Il veille à la régularité et au bon déroulement des matchs, établit le classement final, signale les forfaits ou abandons et transmet dans les délais requis les feuilles de résultats ainsi que tout rapport d'incident pouvant entraîner une sanction disciplinaire. Il a l'obligation de rapporter les éléments signalés par les arbitres. Il interprète les dispositions du code sportif lorsque cela est nécessaire, prend des décisions lorsque certaines situations ne sont pas explicitement prévues. En l'absence de juge-arbitre, il dispose de toute autorité pour juger une situation de jeu et prendre la décision qui s'impose.

Le Directeur de Jeu ne peut pas exercer simultanément les fonctions de joueur dans la même compétition, sauf impossibilité matérielle expressément autorisée par le responsable sportif de la Ligue. Dans ce cas, le Directeur de Jeu ne peut exercer son rôle pendant le temps où il est lui-même en situation de jeu ; ses fonctions doivent être assurées par un suppléant durant cette période.

### Article 3.3 — L'arbitrage régional

Les arbitres des compétitions régionales sont désignés par le responsable de l'arbitrage Blackball de la Commission d'arbitrage de la ligue (CAL), en accord avec le responsable sportif de ligue.

La tenue vestimentaire de l'arbitre reste inchangée : pantalon de ville noir uni, chaussures noires unies, polo d'arbitre fédéral.

Lorsqu'un joueur est également désigné arbitre, il ne peut exercer cette fonction qu'en dehors de ses propres matchs, qu'il ne peut en aucun cas interrompre pour arbitrer. Il conserve alors sa tenue de joueur et revêt uniquement le polo d'arbitre fédéral pendant l'exercice de cette fonction. Il retire ce polo avant de recommencer à jouer.

## **Chapitre 4 — Forfaits, pénalités et sanctions (compétitions régionales)**

La gestion des forfaits en compétitions régionales est confiée à la Commission sportive de la ligue, qui peut s'inspirer du barème simplifié introduit par le Code sportif fédéral 2026-2027.

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique qu'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une décision réglementaire définie dans les articles ci-après.

En cas d'infraction lourde, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

### **Article 4.1 — Compétitions individuelles**

Il existe deux types de forfaits :

- Forfait excusé - FE
- Forfait non excusé - FNE

Est considéré comme forfait un joueur qui ne se présente pas lors de son appel, le jour de la compétition.

Est considéré comme forfait excusé un joueur qui prévient de son absence au minimum 72 heures avant le début de la compétition.

Le forfait est excusé si un justificatif est fourni dans les 48 heures suivant la fin de la compétition, attestant d'un motif médical ou d'un cas de force majeure (maladie, enfant malade, accident). Le forfait doit être déclaré par mail à l'adresse : [fabiennessimian@yahoo.fr](mailto:fabiennessimian@yahoo.fr)

- *Catégories Mixte, Spécifiques :*

Premier forfait

Déclaration du forfait au minimum 72 heures avant la compétition (désinscription du joueur sur [CUESCORE](#)) : 0 point.

Déclaration du forfait après 72 heures et 24 heures avant le début de la compétition avec certificat médical : 0 points.

Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24 heures avant le début de la compétition : moins 40 points.

Deuxième forfait

Déclaration du forfait au minimum 72 heures avant la compétition (désinscription du joueur sur [CUESCORE](#)) : 0 point.

Déclaration du forfait après 72 heures et 24 heures avant le début de la compétition avec certificat médical : 0 points

Pas de déclaration du forfait ou déclaration moins de 24 heures avant le début de la compétition : moins 60 points.

Abandon en cours de compétition

- Peut entraîner la saisine de la commission de discipline compétente auprès du président de la Fédération ou de l'instance décentralisée compétente.
- Perte totale des points acquis sur cette compétition.

Tout joueur R3 et R2 accédant à la finale R1 ne participant pas à cette finale se voit rétrograder dans sa catégorie d'origine.

## Article 4.2 — Compétitions par équipes

Est considérée comme forfait une équipe qui ne se présente pas pour disputer un match, ou qui ne présente pas 3 joueurs minimum.

Forfait prévenu au minimum 72h avant le début de la compétition : 0 point

Forfait non prévenu ou prévenu le jour de la compétition :

Le premier forfait excusé entraîne une pénalité financière de 30 euros pour l'équipe, sauf en cas de force majeure. Au deuxième forfait excusé, la pénalité est portée à 70 euros.

Abandon en cours de compétition

- Peut entraîner la saisine de la commission de discipline compétente auprès du président de la Fédération ou de l'instance décentralisée compétente.
- Perte totale des points acquis sur cette compétition.
- Sanction financière de 100 euros.

## Article 4.3 — Joueur ou équipe en retard

Les règles relatives aux retards sont celles prévues par le Code sportif fédéral, sauf disposition contraire du présent règlement.

## Article 4.4 — Comportement des joueurs

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif, un comportement irrespectueux envers toute personne (officiel, joueur, organisateur, public, etc.) peut entraîner des sanctions immédiates par le directeur de jeu, et à posteriori par la commission de discipline compétente si elle est saisie. Ce point est traité dans les mêmes conditions que celles prévues par le Code sportif fédéral (Titre 5 du document fédéral 2026-2027).

Une conduite antisportive peut être définie comme (liste non-exhaustive) :

- Un écart de langage.
- Jeter sa queue et/ou sa craie ou dévisser sa queue comme pour un abandon.
- Se disputer avec un adversaire, l'arbitre, le directeur de jeu ou un spectateur.
- Être constamment en désaccord avec les décisions de l'arbitre ou du directeur de jeu
- Interférer pendant qu'un adversaire joue un coup.

- Ne pas quitter la table ou entraver le jeu d'un adversaire après une visite.

Si un joueur déjà averti se met de nouveau en infraction, il pourra y avoir interruption de la partie en cours et le match perdu pour le joueur fautif.

Un arbitre peut être demandé pour constater le comportement des joueurs à tout moment du déroulement d'un match.

## Article 4.5 — Comportement des équipes

Les équipes et les joueurs qui les composent se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement. Ils doivent :

- Être présents à leur heure de convocation.
- Être en tenue vestimentaire conforme au code sportif ; [Art 1.2.](#)
- S'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet.
- Rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match.
- Ne pas attendre le 2ème appel pour se présenter à la table de marque.
- Ne pas communiquer pendant les phases de jeu.

## Article 4.6 — Sélections fédérales

Nouveauté fédérale à répercuter en régional : un joueur sélectionné en Équipe de France A empêché de disputer une compétition régionale du fait de sa sélection ne doit pas être pénalisé ; il convient de définir une règle régionale équivalente à l'article 6.5 du Code fédéral (attribution des points du tour où il aurait dû se trouver, sur demande motivée)

## Chapitre 5 — Dispositions diverses

### Article 5.1 — Cas non prévus

Tout cas non prévu par le présent règlement est soumis à l'appréciation du responsable sportif de la ligue ou, à défaut, le Comité directeur de la Ligue, ou son Bureau en cas d'urgence. En cas de litige exigeant une décision immédiate en compétition, le directeur de jeu tranche à effet immédiat, sous réserve de compte rendu à la Commission sportive de ligue.

### Article 5.2 — Entrée en vigueur

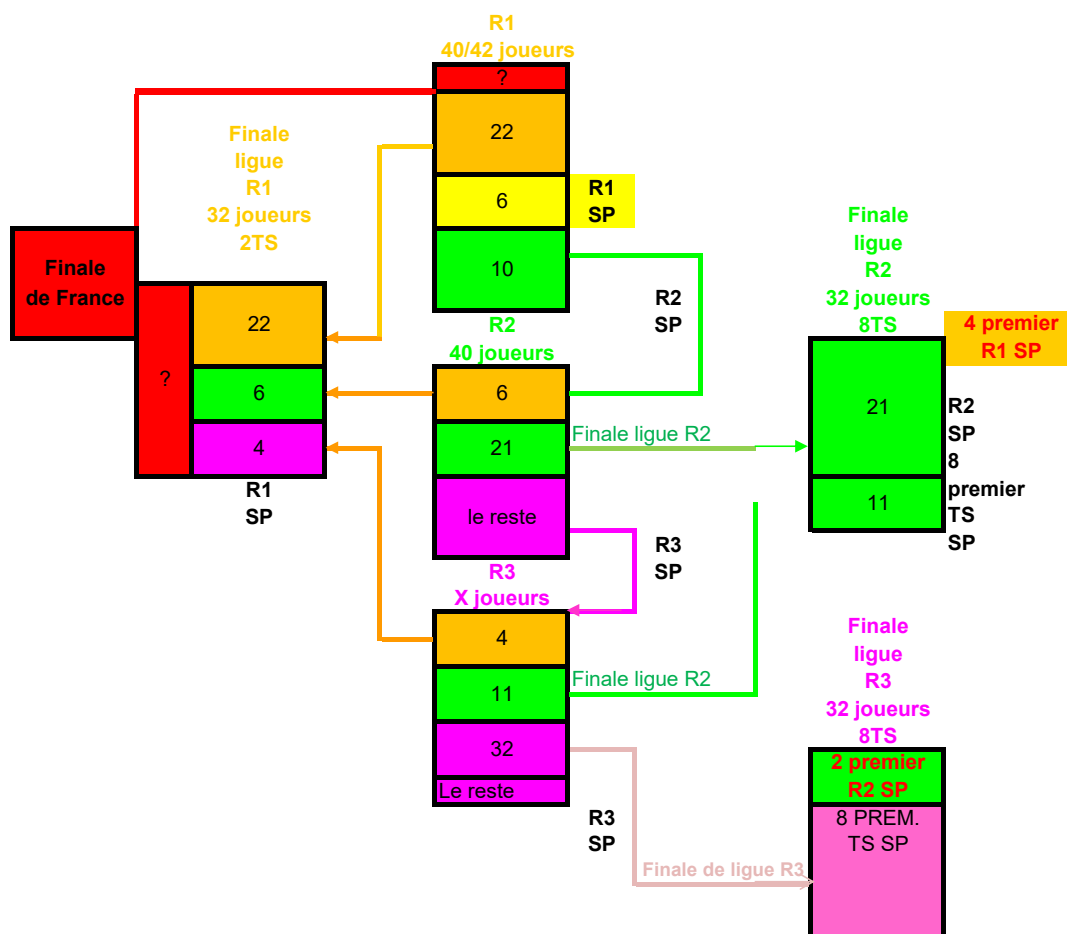
Le présent Code sportif régional a été adopté par le Comité directeur de la Ligue Méditerranéenne de Billard lors de sa séance du 21 septembre 2026 et entre en vigueur le 21 septembre 2026.

# ANNEXES

## ORGANISATION SAISON 2026/2027

5 JOURNEES DE QUALIFICATIONS

| BONUS |           |
|-------|-----------|
| 3 Q   | 2 points  |
| 4 Q   | 5 points  |
| 5 Q   | 10 points |

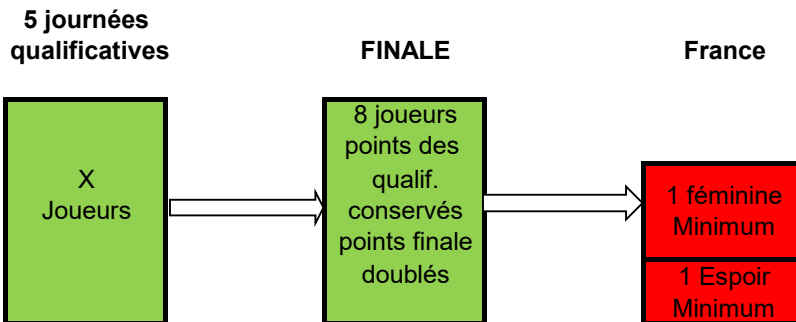


mode de jeu  
tableau à 32 joueurs

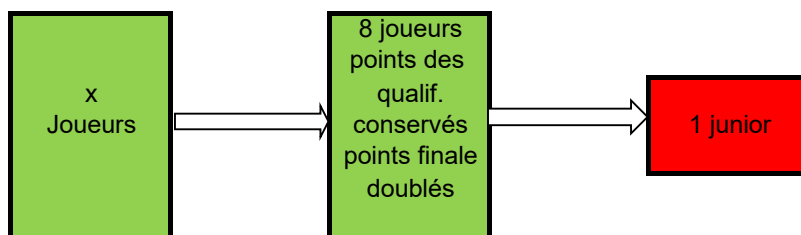
les joueurs ayant fait moins de 3 qualifications seront automatiquement descendus en catégorie inférieure

## ORGANISATION SAISON 2024/2025

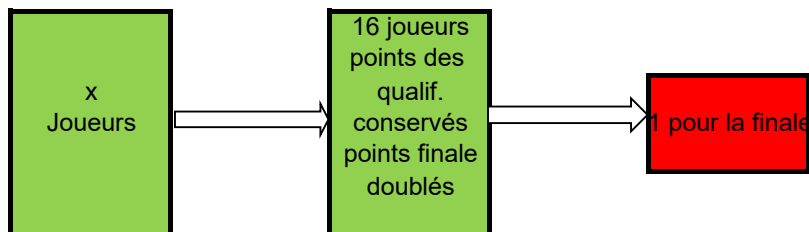
### FEMININES et ESPOIRS



### JUNIORS



### VETERANS



### BENJAMINS

**Le premier à l'issue des 5 journées est qualifié à la finale de France**

**DR1**  
**8 EQUIPES**

| après 4 journées |                         |
|------------------|-------------------------|
| équipe 1         | ?                       |
| équipe 2         | qualifiée grande Finale |
| équipe 3         | qualifiée grande Finale |
| équipe 4         | qualifiée grande Finale |
| équipe 5         | DR1 saison suivante     |
| équipe 6         | DR1 saison suivante     |
| équipe 7         | DR2 saison suivante     |
| équipe 8         | DR2 saison suivante     |

**DR2**

championnat sur un ranking de 4 journées (2 matchs allés 2 match retours)  
match allé 1 poule A contre poule B match allé 2 poules a entre elle idem poul B



**équipes forfait non excusé -4 points par match**

**GRANDE FINALE**

championnat sur un ranking de 4 journées (2 matchs allés 2 match retours)

|          |                         |
|----------|-------------------------|
| équipe 1 | qualifiée grande Finale |
| équipe 2 | 2ieme DR1               |
| équipe 3 | 3ieme DR1               |
| équipe 4 | 4ieme DR1               |
| équipe 5 | 5ieme DR1               |
| équipe 6 | 6ieme DR1               |
| équipe 7 | 1ieme DR2               |
| équipe 8 | 2ieme DR2               |

## TABLEAU DES QUALIFIES POTENTIELS AUX FINALES DE France

**DANS TOUTES LES CATEGORIES AU MOINS 1 PLACE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

| CATEGORIE R1        |                  |           |
|---------------------|------------------|-----------|
| FINALE DE France    | Qualification R1 | Finale R1 |
| Si 1 place          | 0                | 1         |
| Si 2 places         | 0                | 2         |
| Si 3 places         | 1                | 2         |
| Si 4 places         | 1                | 3         |
| Si 5 places         | 2                | 3         |
| Si plus de 5 places | 2                | Le reste  |

| CATEGORIE SPECIFIQUE                                                |
|---------------------------------------------------------------------|
| Les qualifiés aux finale de France<br>sont sur les finales de Ligue |

| CATEGORIE EQUIPE DN3 |                 |            |
|----------------------|-----------------|------------|
| FINALE DE France     | Championnat DN3 | Finale DN3 |
| Si 1 place           | 0               | 1          |
| Si 2 places          | 1               | 1          |
| Si 3 places          | 1               | 2          |
| Si plus de 3 places  | 1               | Le reste   |

**Les joueurs ou équipes qualifiés directement aux Finales de France  
peuvent s'ils le désirent participer aux finales de Ligue  
mais ils remettent en jeu leur place qualificative à la Finale de France.  
Par contre leur place n'est pas réattribuable au suivant du classement**